

## ABONNEMENT.

## Saumur :

Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8

## Poste :

Un an . . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>ie</sup>,  
Passage des Princes.

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.  
Réclames, — . . . 30  
Faits divers, — . . . 75

## RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées,  
sauf restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFITTE et C<sup>ie</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

17 Octobre 1872.

## CE QUE L'EUROPE PENSE DE NOUS.

Autrefois — avant la Révolution — la France n'avait pas besoin de s'inquiéter de ce que l'Europe pensait d'elle ; la France parlait haut et ferme, et sa voix dominait dans le conseil des puissances, elle soutenait les faibles et contenait les impatients.

Aujourd'hui que les temps sont changés ! Il nous faut être attentifs aux moindres bruits de l'extérieur, il faut entendre sans répliquer ce qui se dit à Berlin et s'écrire à Londres et à Pétersbourg, jusqu'au jour où la Providence nous rendra, avec notre antique puissance, le droit de dicter encore nos volontés.

Certes, il y a dans cette attitude quelque chose qui fait, de prime-abord, bouillonner tout notre sang français ; mais, hélas ! un regard jeté en arrière sur les deux années qui viennent de s'écouler nous montre que nous ne pouvons trouver la garantie de l'avenir que dans l'étude sérieuse, silencieuse, des jugements que portent en ce moment sur nous les nations voisines.

Ces jugements sont sévères : ils sont mérités.

Parcourons les journaux anglais, allemands et russes. Qu'y trouverons-nous ? Cette idée, plus ou moins habilement dissimulée, mais apparente pour qui sait lire entre les lignes : « La France est à la veille d'un bouleversement fomenté par le radicalisme et le socialisme qui appellera l'intervention étrangère. »

Écoutez le *Times* ; il s'agit de l'entrevue des trois empereurs et de la « tournée » de Gambetta :

« Au milieu de toutes les divergences d'opinion et d'intérêt, il y avait du moins un seul point sur lequel ils (les empereurs) étaient d'accord, à savoir, sur la nécessité de résister à la révolution et au socialisme. En discutant cette question, leurs regards se tournent naturellement vers la France, et il est hors de doute que leurs délibérations ont abouti à la ferme résolution de se joindre pour écraser l'internationalisme, le communisme et tous les autres « ismes » révolutionnaires dans tous les pays où ils pourront les atteindre.

Il s'ensuit que les radicaux français commencent à soupçonner que les empereurs ne permettraient pas à la République de Gambetta de s'établir pour troubler la paix de l'Europe et menacer leurs trônes, quelle que puisse être la volonté nationale à cet égard et quelque grand que fût le nombre des départements où M. Gambetta aurait été élu. La situation se présente ainsi sous un aspect nouveau et très-sérieux, et introduit dans la politique française des considérations dont on ne s'est pas occupé jusqu'à présent.

Dans ces circonstances, le premier acte du prochain candidat à la présidence devrait être de s'adresser aux ambassadeurs de Russie, d'Autriche et d'Allemagne pour obtenir l'appui de leurs gouvernements respectifs. Ces trois Etats semblent s'être constitués les tuteurs de la jeune République, afin de l'empêcher de commettre des excès, de contracter de mauvaises habitudes. Ils emploient, suivant les circonstances, les admonitions, la pression amiable et les menaces

pour la maintenir dans la bonne voie et l'éloigner de la mauvaise compagnie. »

Ainsi l'organe de la cité ne nous dissimule pas que nous sommes « en tutelle, » que les puissances européennes suivent pas à pas les progrès du radicalisme au milieu de nous afin de voir ce qu'elles doivent décider de nous.

Voulez-vous entendre un langage plus explicite encore, ouvrez la *Gazette nationale* de Berlin, l'organe officieux de M. de Bismark :

« Quant à nous, cette affaire (les discours de Gambetta) ne peut nous intéresser qu'en ce sens que, dans un temps qui est peut-être prochain, M. Gambetta sera probablement président de la République.

» Mais si nous savons dès à présent à quoi nous pouvons nous attendre en pareil cas, nous savons aussi ce qu'alors nous aurions à faire immédiatement. Qui vivra verra. »

Ces dernières lignes se passent de commentaires, n'est-ce pas ? Elles prouvent jusqu'à l'évidence que l'Allemagne a son plan préparé pour le jour où serait proclamée de longue main la République gambettiste. Sans être prophète, nous osons dire que ce plan pourrait être une nouvelle invasion.

Lisons encore une feuille allemande moins suspecte d'inspirations officieuses, la *Germania*, organe des catholiques :

« Le radicalisme français arrivé au pouvoir jetterait l'Italie, l'Espagne et la Suisse dans l'anarchie, et alors, conclut le journal catholique, ces pays apprendront ce qui a été décidé à Berlin pendant l'entrevue des trois empereurs. »

Croyez-vous qu'à Saint-Petersbourg on soit disposé à se montrer plus indulgent, pour le cas où nous nous jetterions dans les bras du sauveur Gambetta.

Voici ce qu'écrivait la *Gazette de Saint-Petersbourg* :

« Nous admettons, dit-elle, avec les défenseurs de M. Gambetta, que l'orateur a pu être entraîné au-delà de ce qu'il aurait voulu dire ; nous voulons croire qu'il n'a point entendu lancer de propos délibéré, au gouvernement et à la majorité législative, les attaques dangereuses auxquelles il s'est laissé aller. Mais, cela étant, il sera permis d'affirmer qu'un homme aussi peu maître de sa parole pourrait l'être encore moins de ses actions le jour où il aurait à traduire ses paroles en faits. Il a averti la nation qu'elle doit renoncer à voir en lui l'homme qui se plie aux exigences de la situation et sait faire le sacrifice de ses opinions. Si cette force lui manque déjà quand il n'est qu'aspirant, où la prendrait-il le jour où il arriverait au pouvoir ? »

Assurément, comme nous l'indiquions plus haut, il est triste de se voir ainsi discuté, conseillé, averti, mais il faut faire contre fortune bon cœur.

Ce serait folie de rester sourd aux observations de l'Europe entière, le *Times* et la *Gazette de Saint-Petersbourg* nous montrent l'abîme où nous allons ; la *Gazette de Berlin* ne nous fait pas mystère des vues de M. de Bismark sur nous. Il faut répondre à ces avertissements, il faut se prémunir contre ces menaces.

Hâtons-nous de repousser la République gambettiste. Hâtons-nous de recourir à un

gouvernement stable et fort ; sans cela, le résultat est inévitable, nos voisins viendraient mettre l'ordre chez nous.

Adrien de RIANCEY.

## Chronique Politique.

La *Gazette de la Croix* apprend que des conférences relatives à la question de l'Internationale s'engageront très-prochainement à Berlin entre la Prusse et l'Autriche. Il est probable que ces conférences s'ouvriront dans le courant même du mois d'octobre.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* dément un bruit répandu par divers journaux et d'après lequel le prince de Bismark aurait, pour raison de santé, fait prolonger de trois mois son congé.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* ajoute que M. de Bismark a pris, en vue du rétablissement de sa santé, un congé d'une durée illimitée. Il est encore impossible de préciser l'époque à laquelle ce but sera atteint. Toutefois, il appert des déclarations des médecins que, dans tous les cas et selon toute probabilité, une absence aussi longue du prince ne sera pas nécessaire.

Les progrès des idées avancées en Danemark attristent les amis de ce pays si sympathique. Les socialistes et les membres de l'Internationale, qui s'y sont jetés depuis quelque temps comme une nuée d'oiseaux de malheur, y ont déjà fait de tels ravages, que le gouvernement du roi Christian IX, justement préoccupé des dernières élections, a dû dissoudre les Chambres cinq jours après leur réunion. Il les a prorogées jusqu'au 2 décembre prochain ; mais on ne sait pas encore si elles ne seront pas dissoutes avant cette époque, et si le gouvernement ne fera pas un nouvel appel au pays.

Le parti de la gauche réunie, appuyé plus ou moins secrètement par les socialistes, est sur une pente dangereuse. Il faut attribuer les progrès inquiétants de ce parti à l'indifférence des conservateurs qui, en Danemark comme en France, montrent le découragement et l'apathie les plus regrettables.

On annonce qu'un certain nombre de députés radicaux doivent se réunir dans un banquet, le 1<sup>er</sup> novembre prochain, à Paris.

Des invitations à différents membres de l'Assemblée seront adressées par un comité chargé des dispositions à prendre en vue de ce banquet.

L'agence Havas transmettait hier à tous les journaux la nouvelle suivante :

« On écrit d'Épinal que M. Edmond About pose sa candidature dans le département des Vosges, où se présentent déjà MM. Méline et Mougeot.

» M. E. About se poserait comme candidat républicain conservateur. »

M. About répond aujourd'hui dans ces termes :

« Je dois non-seulement à moi-même, mais encore et surtout à mon pays, de déclarer que je ne suis candidat ni dans les Vosges ni dans aucun autre département.

» Un Français arbitrairement emprisonné par la Prusse ne peut se présenter à la députation dans un pays occupé qu'avec la certitude absolue d'un succès éclatant. Son

élection serait un soufflet sur la joue de M. de Bismark, mais son échec serait presque une victoire allemande. Nous livrerons bataille à notre heure, et sur un terrain de notre choix. »

## Informations diverses.

Mardi dernier, M. Jules Simon est parti pour son voyage d'inspection dans les lycées.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, il se pourrait que, dans le cas où M. d'Arnim renoncerait à revenir à Paris, M. de Solms fût appelé à lui succéder.

Une dépêche officielle exprime la confiance que l'insurrection du Ferrol sera probablement étouffée sans combat.

La cour d'appel de Montpellier vient de maintenir la peine de quinze mois d'emprisonnement contre chacun des quatre appelants d'un jugement du tribunal de Narbonne prononçant condamnation pour des injures et des violences contre les chasseurs à pied en garnison à Narbonne.

La grève des cochers de Nice continue à avoir un caractère pacifique.

L'évacuation partielle de la Haute-Marne est commencée ; le 49<sup>e</sup> régiment d'infanterie prussienne a quitté Saint-Dizier. La population ne s'est pas départie du calme dont elle a fait preuve pendant la longue occupation qu'elle a subie.

Le prince Napoléon, en arrivant à Genève, a écrit immédiatement à M. Jérôme David, l'ancien vice-président du Corps-Législatif.

Le caissier de l'une des plus importantes maisons de banque de Marseille vient de prendre la fuite en enlevant de la caisse de cette maison une somme considérable. Il est actuellement à l'étranger.

L'industrie des lettres anonymes paraît s'étendre et se multiplier.

On vient d'afficher, dans différents quartiers de Paris, des placards promettant 1,000 fr. de récompense à qui découvrirait l'auteur ou les auteurs de ces lettres.

Après une enquête très-minutieuse et habilement conduite, les soupçons se seraient portés sur une personne disparue depuis quelques jours de son domicile.

Les recherches continuent.

Une dépêche de Marseille annonce que sept cents pèlerins sont revenus paisiblement de Lourdes. Aucune démonstration n'a eu lieu dans les villes situées sur le parcours.

Le gouvernement prussien vient de proposer d'augmenter de nouveau le traitement des officiers de son armée.

Cette nouvelle cause en Allemagne une profonde émotion.

De nombreuses catégories d'employés de l'Etat attendent vainement depuis des années la première augmentation de leurs traitements.

\*\*

On lit dans le *Courrier de France* :

Une grave rumeur circule. Une crise fort sérieuse vient de se produire à Versailles. L'honorable M. Hugelmann, Hugelmann lui-même, le bras droit, le confident, le secrétaire particulier, le vice-Barthélemy Saint-Hilaire de M. le Président, vient de tomber en disgrâce.

Deux grandes influences gravitaient autour de l'astre présidentiel : l'une avait nom Hugelmann, et l'autre Tronsin du Mersan. Chacun de ces messieurs possédait une oreille de M. Thiers ; l'un avait la droite et l'autre la gauche. Que s'est-il passé ? Quelles sont les intrigues de palais qui ont bouleversé cet équilibre de confidents ? L'histoire nous le dira un jour. En attendant, M. Tronsin du Mersan l'emporte. Il garde pour lui tout seul, l'intrigant, les deux oreilles du maître.

\*\*

La nouvelle de la disgrâce de M. Gabriel Hugelmann se confirme, dit *Paris-Journal*.

La cause en serait, dit-on, certaine pièce de vers commise autrefois par lui, et dans laquelle M. Thiers ne serait pas très-bien traité.

C'est sous réserves que nous accueillons cette nouvelle, quoiqu'elle soit très-vraisemblable. On sait qu'en effet M. Gabriel Hugelmann et la muse ont de très-fréquentes entrevues.

\*\*

Deux agents de la sûreté viennent de partir pour Bruxelles, afin de prendre à l'ambassade tous les renseignements nécessaires à la découverte d'un mystificateur grâce auquel toute la France a cru M. Picard démissionnaire.

Inutile de dire que cet aimable farceur va être très-rigoureusement poursuivi... pour peu qu'on le découvre.

\*\*

Le cas de M. Louis Blanc était grave. Il aurait pu mourir d'une conférence rentrée, celle qu'il devait faire, celle qui a été interdite à La Rochelle.

Les conférences sont le contraire du général Trochu : ils faut absolument qu'elles sortent.

Les journaux rubiconds ont ouvert leurs portes à la conférence de M. Louis Blanc, et le robinet coule, coule... le malade est sauvé, et le lecteur se sauve comme il peut.

On voit là-dedans des mots, des mots, des mots : « La France pantelait... La République, gouvernement de droit par excellence, et que le suffrage universel ne saurait nier sans se nier lui-même... les victoires du général Faidherbe (*hum ! hum !*)... le soldat héroïque qui défendit Belfort et qui aujourd'hui représente La Rochelle... liberté, tyrannie ; révolution, conservation... patriotisme de M. Thiers... République sans républicains, ou la victoire sans les vainqueurs... »

Le reste se perd dans les brouillards et les pavots de la rhétorique.

Des mots, des mots, des mots !

## INONDATIONS EN ITALIE.

On écrit de Guarda-Ferrarese, le 9, au *Ravennate* :

Nous sommes de nouveau sous le coup des craintes les plus vives.

Le Pô croit d'une manière effrayante ; il est déjà à un mètre au-dessus du signe de garde.

L'ordre est arrivé aujourd'hui même d'appeler sous les armes la garde nationale ; elle devra, conjointement aux cheu-légers arrivés aussi aujourd'hui, parcourir toute la ligne du fleuve pour requérir les travailleurs et les surveiller. On veut que les travaux ayant pour but de renforcer la nouvelle Coronella soient poursuivis sans interruption, même de nuit.

On craint beaucoup à Rocca, localité à quatre kilomètres en amont de la Guarda et à Fossassomba, qui est à un kilomètre en aval de Cologne.

Tous les ingénieurs, gardes, aides sont en

mouvement. Après ce qui s'est passé, il y a quelques mois, il n'est pas surprenant que l'alarme soit générale.

Ce matin, près de cent individus d'Ambrogia se sont présentés avec une foule de femmes, à la municipalité de Copparo, pour demander du travail et du pain.

Le syndic a exhorté les hommes, dont l'attitude était quelque peu menaçante, à aller travailler sur le Pô. Ils ont répondu que la paie n'était pas suffisante pour leur entretien et celui de leurs familles.

Ces individus n'étant pas compris parmi ceux secourus par le comité de Ferrare, le syndic de Copparo a envoyé un conseiller à Ambrogia pour s'informer de leurs besoins.

Ce conseiller était autorisé à embaucher ces hommes, en leur accordant provisoirement, au besoin, une augmentation de paie. Malheureusement la municipalité se trouve dans la plus grande gêne, et il ne sera pas possible de soulager toutes ces misères, si le gouvernement ou la charité publique ne lui vient pas en aide.

Le même journal du 10 dit que, pendant deux jours consécutifs, on a ressenti à Ravenne de légères secousses de tremblement de terre.

La nuit dernière, dit la *Gazzetta di Napoli*, du 10, une trombe a causé de graves dégâts à Portici.

A deux heures et demie du matin, tout le monde était sur pied. Il pleuvait dans presque toutes les maisons ; un grand nombre d'arbres ont été déracinés ; une cheminée du palais royal a été renversée, et presque tous les poteaux du télégraphe sur la ligne de Portici à Torre del Greco ont été brisés par l'ouragan.

Nous lisons dans la *Lombardia* du 10 :

A Intra, on a passé la nuit du 8 au 9 au milieu de perpétuelles alarmes. Il pleuvait averse ; les torrents étaient menaçants. Plusieurs familles durent abandonner leurs maisons devant l'imminence d'une catastrophe.

Ce matin, les nouvelles sont plus rassurantes.

A son arrivée sur les lieux, le préfet de Novare a ouvert une souscription en faveur des inondés.

Nous lisons dans la *Gazetta di Mantova* :

Le mauvais temps fait croître rapidement nos rivières. Jusqu'à présent toutefois leur aspect n'est pas alarmant.

A la dernière heure, nous apprenons que le passage du Pô a été suspendu aujourd'hui sur plusieurs points.

## Chronique militaire.

M. le ministre de la guerre vient d'adresser la circulaire suivante, relative aux *gros mots* que les instructeurs emploient trop souvent à l'égard des recrues ; nous ne pouvons qu'applaudir aux recommandations du ministre de la guerre, et nous lui demandons de les compléter en interdisant les blasphèmes et les obscénités, qui sont aussi fréquents et au moins aussi regrettables que les gros mots :

Général, la nécessité d'élever sans cesse la valeur individuelle de nos soldats et la prochaine application du service obligatoire, qui introduira en proportions nouvelles, dans les rangs de l'armée, des hommes appartenant à toutes les classes de la société, constitueront bientôt une situation d'un caractère spécial dont il importe de se préoccuper dès à présent.

C'est pour cela qu'au moment de l'appel de la classe de 1871 et de l'arrivée sous les drapeaux d'un certain nombre d'engagés volontaires, je crois devoir éveiller votre sollicitude sur les soins à donner aux hommes de recrue dès leur entrée au service.

Désormais, en effet, la diversité des éléments composant chaque classe imposera aux instructeurs des obligations plus sérieuses encore qu'autrefois. D'un côté, il faudra se garder d'abaisser par des procédés peu compatibles avec leur position sociale les jeunes gens les plus favorisés au point de vue intellectuel ; de l'autre, au contraire, on devra toujours relever ceux qui, avant leur entrée au service, auront été les moins avantagés sous le rapport de l'éducation et de l'instruction. Enfin,

s'il est indispensable d'inculquer aux uns et aux autres les principes de discipline qui font la force des armées, il faut, pour y parvenir, allier la vigueur du commandement aux égards dus à des hommes dont le dévouement prépare le succès.

On ne saurait trop éviter, désormais, les duretés, les gros mots dont les recrues pourraient être l'objet dans le cours de leur première instruction. Ces procédés, en contradiction avec notre caractère national, proscrits par nos règlements, n'ont jamais existé, d'ailleurs, qu'à l'état de rares exceptions. A l'avenir, dans la grande et difficile mission de former l'armée active et les réserves, il est nécessaire de les interdire rigoureusement.

Il convient, du reste, à ce sujet, de se reporter aux paragraphes 1 et 2 des principes généraux de la subordination inscrits en tête de l'ordonnance du 2 novembre 1833, et aux bases de l'instruction du règlement du 16 mars 1869 sur les manœuvres d'infanterie et de cavalerie.

Je compte, général, sur votre sollicitude éclairée et sur la bonne volonté constatée aujourd'hui dans tous les services et à tous les degrés de la hiérarchie, pour assurer, en ce qui vous concerne, l'exécution de ces prescriptions.

Recevez, général, etc.

Le ministre de la guerre,  
Signé : E. DE CISSEY.

L'émigration alsacienne fournit de nombreux volontaires dans l'armée : rien que dans les 14<sup>e</sup> et 26<sup>e</sup> régiments d'artillerie, il s'est engagé, depuis quelques jours, plus de trois cents émigrés.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Les voitures de première classe, sur le chemin de fer d'Orléans, ont été chauffées, la nuit, à partir du 14 octobre.

Le ministre de la guerre vient de décider que dorénavant les jeunes soldats pourraient passer caporaux au bout seulement de trois mois de service.

On sait qu'autrefois le délai de six mois était de rigueur pour obtenir les premiers galons.

Le ministre de la guerre vient de décider qu'à l'avenir les gendarmes médaillés ne recevront pas le salut des sous-officiers, caporaux ou brigadiers des autres armes non médaillés ; et réciproquement, les sous-officiers, caporaux ou brigadiers décorés de la médaille militaire ne devront pas exiger le salut des gendarmes qui n'ont pas cette décoration.

Le peloton hors rang du 2<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval est arrivé mercredi matin à Poitiers, précédant de plusieurs jours le régiment qui vient y tenir garnison, en remplacement du 40<sup>e</sup> dragons, dont les deux derniers escadrons ont quitté cette ville lundi matin.

On lit dans l'*Union agricole*, de Chartres, une nouvelle qui intéresse particulièrement les commerçants :

Il résulte d'une lettre adressée par M. Teisserenc de Bort, ministre du commerce, au président de la Chambre de Commerce de Reims que la France a atteint pour la fabrication de la monnaie divisionnaire (pièces de 50 cent., 1 fr. et 2 fr.) la limite fixée par la convention internationale de 1865.

Cette lettre se termine par ces lignes, qui ont un intérêt général : « Par suite, le Trésor ne pourra plus renouveler la réserve qu'il a en valeurs de l'espèce, quand elle sera épuisée. Les commerçants devront donc se procurer dans la circulation les monnaies d'appoint qui pourraient leur être nécessaires, et mon collègue ajoute à ce sujet qu'il serait prudent de leur part de se préparer à cette éventualité dès à présent.

Les pêcheurs à la ligne n'ont plus que jusqu'au 20 octobre.

Cette année, la fermeture de la pêche acquiert une importance inusitée. L'arrêté insiste sur la nécessité de repeupler nos cours d'eau.

M<sup>me</sup> BLACHETTE, professeur de chant, élève de Garcia, informe le public qu'elle vient se fixer à Saumur pour y donner des leçons.

## Faits divers.

Voilà M. le ministre des travaux publics occupé à élaborer, devinez quoi?...

Un règlement sur la pêche des grenouilles et la récolte des escargots.

Ne riez pas : il paraît que la production de ces sympathiques animaux a diminué dans des proportions fantastiques.

Ainsi, en 1869, Paris mangeait 30,000 kil. de grenouilles ; en 1874, la consommation est tombée à 41,000 kilos, et les vendeurs ne peuvent suffire aux demandes.

De même pour les escargots : en 1869, il s'en était vendu aux halles plus de 200,000 kilogrammes ; en 1874, on n'en a pas débité 80,000 kilos.

La production diminuant toujours, M. le ministre a jugé prudent d'intervenir.

Et voilà pourquoi il va prendre un arrêté.

\*\*

Le *Figaro* publie une étrange nouvelle qui prouve que la superstition se cramponne vigoureusement à nos mœurs :

La préfecture de police a été avisée qu'un certain nombre d'herboristes vendaient, à Paris, des herbes magiques, et qu'ils avaient un assez grand nombre de clients et notamment de clientes.

Les herbes magiques se débitent au brin et fort cher. C'est ainsi qu'une mandragore, cueillie à minuit, le jour de la pleine lune, est cotée 50 fr. en moyenne ; une feuille d'azedarach, sur laquelle a été prononcée, le dernier samedi du mois, la grande formule cabalistique de Salomon, 100 fr. ; un paquet de mousse qu'une centenaire a fait bouillir avec des crapauds et des os de mort, 50 francs.

La mandragore est très-demandée par le demi-monde, où la conviction qu'elle fait aimer est des plus robustes.

On la met dans le café de la personne qu'on veut séduire.

La mousse cuite avec des crapauds inspire aux personnes gênées des idées de voyage. Beaucoup de banquiers amis de dames et de créanciers en ont pris dans leur thé, sans s'en douter.

Mousse, mandragore, azedarach, etc., sont, cela va sans dire, les herbes les plus ordinaires, achetées le matin au marché de la rue de la Poterie, et élevées pour la circonstance à la dignité de plantes magiques. Ce singulier commerce va être désormais activement surveillé.

\*\*

LE LIÈVRE BLANC. — M. Demangeat, substitué à Ancenis, vient de tuer, en Vendée, un lièvre entièrement blanc, qu'il a fait empailler et qu'il destine au Musée de la Rochesur-Yon.

\*\*

La fonderie de fer de M. Johnston, située en Pensylvanie, et une des plus grandes de l'Amérique, a été détruite par un incendie. Les pertes sont évaluées à un demi million de dollars.

\*\*

Voici un renseignement fourni par un journal étranger, s'occupant de l'exploitation rurale, que nous croyons utile de reproduire pour l'instruction des ménagères.

La poule a dans son ovaire 600 œufs qu'elle peut développer et pondre. Dans le cours ordinaire de son existence, elle en pond dans la première année 20, dans la seconde 110, dans la troisième 135, dans la quatrième 114.

Pendant les quatre années suivantes, ce nombre diminue constamment de 20, et la neuvième année, la poule en vient à ne plus pondre que 40 œufs dans les circonstances les plus favorables.

Celui donc qui veut que son produit soit en rapport avec sa dépense de nourriture devra ne pas conserver de poule au-delà de la quatrième année inclusivement.

\*\*

FABLE.

Hier un petit rat rongea plusieurs choses Bonnes à manger, dans une maison. Quand tu reviendras, si jamais tu l'oses, Lui dit le portier, prends garde au bâton.

MORALE.

Il faut se moquer du quand, dit Raton.

\*\*

Bien peu de personnes, dit M. Monselet dans la *Chronique illustrée*, en se meltant à table, pourraient faire l'histoire de leur couvert.

Jamais science ne fut pourtant plus élémentaire que celle-ci.

Un couvert se compose de six choses, savoir : une assiette, une serviette, une fourchette, une cuiller, un couteau et un verre.

L'usage des assiettes n'est pas très-ancien : autrefois, des tranches de pain coupées en rond servaient d'assiettes. Virgile les décrit ainsi dans les repas des compagnons d'Énée, troublé par les Harpies.

On parle encore de cette pratique dans le cérémonial du sacre de Louis XII. Après le repas, on donnait ce pain aux pauvres.

Aux serviettes, à présent.

Elles ne furent introduites qu'assez tard chez les Romains, et encore l'usage était-il que chaque convive vint avec la sienne, comme le témoigne cet épigramme de Martial : « Personne n'avait apporté de serviette, dans la crainte qu'on ne la lui volât ; que fit Hermogène ? Il emporta la nappe. »

Les premières serviettes ont été faites à Reims et offertes par cette ville à Charles VII, lorsqu'il vint s'y faire sacrer, — non sans peine. Elles ne devinrent communes que sous Charles-Quint.

Aux couteaux.

Les couteaux se perdent dans la nuit des temps. La première coutellerie renommée en France existait au dixième siècle, à Beauvais. — A cette époque, on ne faisait point encore usage de fourchette : on portait la viande à sa bouche avec la pointe de son couteau.

Henri II est le premier qui ait fait faire des fourchettes d'argent.

Qui pourrait dire le prix qu'atteindrait aujourd'hui une de ces fourchettes-là en vente publique ?

La plupart des personnes aiment à conserver des bouquets de fleurs naturelles.

Plusieurs moyens de conservation ont été conseillés, mais ils atteignent plus ou moins bien le but. En définitive, l'eau se corrompt et on est obligé de la renouveler au moins une fois par jour, sans beaucoup retarder l'altération des fleurs, qui commence bientôt après leur séparation de la plante.

Le procédé suivant, qui a réussi complètement, consiste à introduire une cueillerée plus ou moins

grande de poudre de charbon dans l'eau que contient le vase destiné à recevoir la fleur ou la branche cueillie, et à y placer celle-ci de manière, bien entendu, que l'extrémité inférieure plonge dans le liquide.

On obtient, par ce procédé, les plus beaux résultats. C'est à ce point que les plantes se conservent, sans altération sensible, au moins aussi longtemps que dans leurs conditions naturelles, sans qu'il soit nécessaire de renouveler l'eau ni le charbon, c'est-à-dire sans leur donner aucun soin.

Dans ces conditions, le charbon se dépose rapidement au fond du vase et l'eau se conserve limpide.

Ajoutons qu'il faut bien se garder de laisser des fleurs pendant la nuit dans les appartements où l'on couche. Leur odeur occasionne des douleurs de tête souvent fort dangereuses, parfois même elle détermine l'asphyxie.

## Bulletin commercial et agricole.

LES DERNIERS MARCHÉS.

**Physionomie du marché de Brissac.** — Marché bien garni en grains. Les transactions sont toujours actives. La récolte des petits vins rouges est commencée, le rendement est ordinaire dans les vignes qui n'ont pas gelé au printemps ; malheureusement, il y en a beaucoup qui ont gelé et dont la récolte est très-faible.

Les vins blancs ne seront pas bons à récolter avant quinze jours, et on prévoit que la quantité sera faible et la qualité médiocre.

**Niort.** — Les affaires en blé ayant encore eu un assez bon courant à notre foire du 7 et au marché d'hier, nous avons à vous indiquer une nouvelle hausse de 50 c. par 400 kil.

L'avoine, le son, le foin et la paille sans changement de prix.

Les farines sont plus calmes et baisseraient probablement si les eaux remontaient en rivière.

**Le Mans.** — Marché très-fortement approvisionné en grains sur place ; la vente du blé s'est faite lentement, aux mêmes prix qu'il y a huit jours.

En commerce, les offres étaient moins nombreuses ; il s'est traité peu d'affaires, en

hausse de 45 c. par sac de 100 kil., soit de 26 à 28 fr. 50, suivant mérite.

Farines en baisse de 2 fr.

**Laval.** — Marché très-fortement approvisionné, surtout en blé de semence. La demande est assez bonne, mais la grande quantité de marchandise exposée réagit sur les cours qui sont un peu plus faibles, tant pour les blés de semence que pour les blés de commerce.

Froment pour semence, le double décalitre, 4 40 à 4 80 ; pour la mouture, 3 80 à 4 30.

## Dernières Nouvelles.

Un journal qui appartient à la presse franco-communarde de Londres, l'*Avenir*, a reçu de Paris, dit-il, le télégramme suivant :

« Dans une réunion des membres de la gauche radicale et d'une partie de la gauche modérée, qui s'est tenue hier soir à l'hôtel du Pavillon de Rohan, et à laquelle assistait M. Gambetta, il a été résolu que la question de la dissolution immédiate de l'Assemblée nationale serait formellement posée dans la séance de rentrée.

« Dans le cas prévu où la majorité repousserait la discussion par l'ordre du jour ou la question préalable, les 46 membres présents donneront leur démission séance tenante et laisseront le pays juge entre eux et la majorité.

« La réunion s'est séparée à près de minuit.

« M. Louis Blanc, retenu chez lui par une indisposition, avait envoyé son adhésion par écrit aux résolutions du meeting. »

Le *Times* publie la dépêche suivante :

« Il s'est affirmé aujourd'hui que le prince Napoléon a l'intention d'instituer des poursuites judiciaires contre le ministre de l'intérieur qui lui a fait signifier l'ordre d'expulsion. Pendant toute la matinée, les juristes les plus éminents ont été consultés à ce sujet, et le résultat de la consultation a été envoyé au prince Napoléon.

« On affirme d'autre part, que le parti bonapartiste se bornera à attendre le retour de l'Assemblée et qu'alors une interpellation

sera adressée au gouvernement au sujet de l'expulsion du prince Napoléon.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Il y a trois mois, nous lisions dans les journaux de Rochefort les articles suivants :

Je vous prie d'insérer dans votre journal que M. KRAMER, médecin et chirurgien-oculiste, m'a guéri d'un rhumatisme que j'avais depuis fort longtemps. Il a guéri également mon fils, qui avait une plaie à la jambe et une autre plaie au bras, depuis deux ans. Tout ce que nous avions pu faire jusqu'à ce jour avait été inutile. M. KRAMER nous a guéris en très peu de temps. DUC.

Il y a douze ans que pour la première fois, M. KRAMER, médecin-oculiste, est venu exercer à Rochefort. J'avais, à cette époque, un fils affecté d'une tumeur scrofuleuse à la cuisse ; l'amputation était imminente : M. KRAMER traita mon fils et le guérit radicalement, sans être obligé de recourir à cette cruelle opération.

La gratitude me fait un devoir de publier cette admirable cure dont je serai, toute ma vie, reconnaissant à son auteur. DULONG.

A la même époque, M. KRAMER a guéri plusieurs personnes de maladies chroniques très-graves, entre autres M. Courty, restaurateur, rue Saint-Pierre, qui était affecté d'une maladie de cœur et d'une gastrite chronique avec vomissements continus.

M. Schmutz, brasseur et cafetier, à Rochefort, a été guéri d'une surdité très-grave.

M. KRAMER est arrivé à Saumur, où on peut le consulter tous les jours, de 9 heures du matin à 4 heures du soir, jusqu'au 24 octobre, hôtel Budan.

## VILLE DE PARIS.

EMPRUNT 1871.

Echange des Titres sans frais, à la Banque générale des Reports pour consolider les intérêts financiers et industriels de France, Paris, rue Saint-Honoré, 340 ; Angers, rue d'Alsace, 12 ; Saumur, rue du Temple, 11.

**Les Frères Mahon**, médecins spéciaux des hop. de Paris, obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à 3 heures. Dépôt à Angers, à la pharmacie Ménière, place du Pilon. (6)

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M<sup>e</sup> CHEDEAU, avoué à Saumur, et de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

**VENTE**  
PAR ADJUDICATION,  
Aux enchères publiques.

**TROIS MAISONS**  
Sises à Saumur,

Deux dans la rue Beaurepaire et une rue Haute-Saint-Pierre,

Dépendant de la faillite de MM. de Fos.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur, le jeudi 14 novembre 1872, à deux heures après midi.

La vente est poursuivie en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de Saumur, en date du 14 septembre 1872, enregistré ;

A la requête de M. Louis-Denis Guérin, ancien huissier, M. Rémy Chantouineau, négociant, et M. Jules Molot, négociant, demeurant tous trois à Saumur, agissant comme syndics définitifs de la faillite de de MM. Fortuné-Gustave de Fos, Pierre-Ernest de Fos et Léon de Fos, banquiers associés à Saumur, sous la raison sociale V<sup>e</sup> de Fos-Letheulle et fils, lesdits syndics ayant constitué M<sup>e</sup> Chédeau, avoué, demeurant à Saumur.

**DÉSIGNATION.**  
1<sup>er</sup> LOT.

(Huitième du cahier de charges).  
Maison rue Haute-Saint-Pierre.

Une belle et grande maison, rue Haute-Saint-Pierre, n<sup>o</sup> 11, à Saumur, comprenant un principal corps de bâtiment formant équerre, distribué, savoir : 1<sup>o</sup> dans la portion sur la rue, porche d'entrée avec porte cochère, à droite de ce porche, conciergerie et chambre à coucher au-dessus, escaliers conduisant aux cabinets et bureaux de l'ancienne maison de banque et aux chambres du second étage ; à gauche dudit porche, vestibule précédant le salon

de compagnie, petit salon ou bibliothèque à côté ; — 2<sup>o</sup> dans la portion sur la cour, vestibule auquel on arrive par un perron et sur lequel ouvrent le salon et la salle à manger, cuisine voûtée à côté de la salle à manger ; dans ce vestibule, grand escalier en pierres conduisant au premier étage. — Le premier étage comprend, outre les bureaux, deux chambres à coucher avec cabinets de toilette et petit salon. — Le deuxième étage est distribué en six chambres à coucher desservies par deux escaliers, dont l'un forme escalier de service. — Greniers au-dessus du second étage. — Cour, au fond de laquelle sont les servitudes, écurie, remise, chambre de domestique au-dessus, greniers à fourrages ; cave en roc ; — terrasse avec balustrade au-dessus des servitudes et jardins en terrasses ayant accès sur la rue de la Montée-du-Fort ; — grande remise sur la rue, joignant la maison, pouvant contenir plusieurs voitures, petite cour par derrière et cave en roc. — Cette maison joint au levant la rue, par derrière le rocher, d'un côté M. Raguin, d'autre côté M. Girard.

Ladite maison mise à prix à quinze mille francs, ci. . . . . 15,000 fr.

2<sup>e</sup> LOT.

(Neuvième du cahier de charges).

Une maison, rue Beaurepaire, qui consiste en : une petite cour avec grille sur la rue Beaurepaire, cave, bûchers et autres dépendances en soubassement, salon de compagnie, salle à manger, chambre à coucher et cuisine au rez-de-chaussée ; quatre chambres à coucher et un cabinet au premier étage ; mansarde et grenier derrière la maison, petite cour dans laquelle sont des lieux d'aisances et une serre ; — jardin à la suite, au fond duquel est une écurie ouvrant sur un passage à voiture qui débouche rue des Potiers ; — murs mitoyens de tous côtés. — Cette maison et son jardin joignent au midi la rue Beaurepaire, au nord un passage commun, au levant M<sup>me</sup> veuve Latrau et au couchant le lot suivant.

Cette maison est mise à prix à dix mille francs, ci. . . . . 10,000 fr.

3<sup>e</sup> LOT.  
(Dixième du cahier de charges).

Une maison, joignant la précédente et distribuée comme suit : — cour avec grille sur la rue Beaurepaire ; — cuisine, office de cuisine, serre-bois, caves et autres dépendances en soubassement ; — salon de compagnie, salle à manger et cabinet au rez-de-chaussée ; — trois chambres à coucher, cabinet et lieux au premier étage ; — mansardes et grenier au-dessus ; — derrière la maison, petite cour, dans laquelle sont une pompe, un bassin, des latrines et un petit cabinet ; — jardin à la suite et servitudes ouvrant sur le passage qui débouche rue des Potiers ; — murs mitoyens. — Cette maison joint au midi la rue Beaurepaire, au nord le passage commun, au levant le lot précédent et au couchant M. Combiér.

Cette maison, également mise à prix à dix mille francs, ci. 10,000 fr.

Les titres et le cahier de charges pourront être examinés en l'étude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

Dressé à Saumur, par l'avoué sous-signé, le 14 octobre 1872.

Signé : CHEDEAU.

Enregistré à Saumur, le octobre 1872, P<sup>o</sup> c<sup>o</sup>. Reçu un franc quatre-vingt centimes, décimes compris.

Signé : ROBERT.

Saumur, imp. de P. GODET.

**Nouvelle Encre**  
J. Gardot à Dijon.  
soit en écrivant, soit en peignant pas les plumes, n'épaississent pas.  
Nouvelle Encre violette noire  
copiant même un mois après l'écriture.  
chez tous les Papetiers.

**BENZINE J. GARDOT**  
DIJON

Pour enlever les taches de toutes les étoffes sans odeur et sans altérer les couleurs.

LE FLACON 1/25 à 2/30

## LA GAZETTE DE PARIS

GRAND JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

BUREAUX : 22, RUE NEUVE-SAINT-AUGUSTIN.

Publie chaque jour toutes les grandes questions de la politique intérieure et extérieure. — Les Dépêches télégraphiques, les Dernières nouvelles, des Bulletins de partout, du High-Life, du Théâtre, une Gazette domestique, le Tableau de la Bourse.

Une Revue complète de la Richesse nationale traitant de toutes les Valeurs françaises et étrangères, Conseils aux porteurs de Titres, Renseignements, Tirages.

DÉPARTEMENTS : { 10 Centimes le Numéro  
Abonnements : 1 an, 36 fr. — 3 mois, 9 fr.

Tout abonné de six mois recevra le premier mois gratuitement.

Au Commerce et à l'Industrie.

La Maison **DAVIS-HENRY et Co**

Commission - Bank, 23, Chaussée d'Antin, Paris

(Succursales à l'Étranger),

Traite toutes opérations ayant rapport aux affaires Financières et Industrielles. Donne des Ouvertures de Crédit et facilite l'Escompte de Valeurs Françaises et Étrangères. Procure aux Banquiers, Négociants et Industriels, pour les seconder dans leurs affaires, des Valeurs sur toutes les places commerciales et des Bordereaux sur tous pays. Renseignements privés et gratuits sur tous Titres, Valeurs, Actions, Obligations, etc., etc. — Écrire franco à la Direction. (Joindre un timbre-poste pour la réponse.) (533)

## USINE A GAZ DE SAUMUR

PRIX DE VENTE DU COKE

A dater du 1<sup>er</sup> octobre 1872.

Coke gros, 1 <sup>re</sup> qualité,	l'hectolitre,	1 fr. 90 c.
Coke cassé,	—	2 40
Menu coke, dit escarbilles, 1 <sup>re</sup> qualité,	—	90
— 2 <sup>e</sup> qualité,	—	65

Rendu à domicile, 10 centimes de plus par hectolitre.  
Le coke brûle sans odeur ni fumée ; à égal poids, il donne beaucoup plus de calorique que le charbon anglais de 1<sup>re</sup> qualité.  
Ces prix et-dessus indiqués étant inférieurs à celui du charbon, il en résulte pour l'usage du coke une notable économie.

**A VENDRE**

**BARRIQUES et TONNES** fraîchement vides, en parfait état. S'adresser à la Fuite ou à l'Usine à Gaz. (498)

# BANQUE GÉNÉRALE

DES

## REPORTS

Pour consolider les Intérêts Financiers et Industriels de France

### EMISSION

DE

## 2,000 ACTIONS DE 500 Fr.

# L'HIRONDELLE

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES A PRIMES FIXES CONTRE L'INCENDIE

Constituée conformément à la loi du 24 juillet 1867, par acte reçu par M<sup>e</sup> CARRÉ et son collègue, Notaires à Paris.

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION :

MM. Baron DARRICAU, commandeur de la Légion-d'Honneur, contre-amiral, PRÉSIDENT; SPÉMENT, chevalier de la Légion-d'Honneur, anc. officier de marine, SECRÉTAIRE; BOUTHÉON, manufacturier à Lyon; G. DUBIEF, entrepreneur de travaux publics; MM. De GAY du PALLAND, chevalier de la Légion-d'Honneur, ancien sous-préfet; MAUNÉ, officier de la Légion-d'Honneur, rentier; Marquis de MONTFERRIER, propriétaire; RENEUFVE, chev. de la Légion-d'Honneur, anc. préfet, offic. de l'instruction publ.

#### CONSEIL JUDICIAIRE :

M. ARRIGHI, avocat à la Cour d'appel. — M. CONSTANTIN, avoué à la Cour d'appel. — M. Paul DUBOYS, avoué de première instance. Directeur : J. ROBERT, ancien Directeur-adjoint d'assurances.

Aucune entreprise industrielle n'est parvenue jusqu'à ce jour à une prospérité égale à celle des Compagnies d'assurances à primes fixes contre l'incendie.

Aussi les actions des Compagnies existantes ont-elles acquis une plus-value considérable. Voici quelle est, approximativement, le cours actuel de quelques-unes d'entre elles :

GÉNÉRALE,	l'action libérée de	5,000 »	s'est vendue jusqu'à	70,000 fr.	Dernier dividende annuel,	6,000 »
PHENIX,	—	1,000 »	—	3,351	—	500 »
NATIONALE,	—	1,000 »	—	10,620	—	4,000 »
UNION,	—	1,000 »	—	3,975	—	590 »
SOLEIL,	—	166 66	—	3,825	—	237 50
FRANCE,	—	1,000	—	4,500	—	350
URBAINE,	—	1,000	—	4,000	—	500
PROVIDENCE.	—	500	—	3,405	—	400

Ces cours se sont même encore améliorés depuis 1870, malgré les événements désastreux que nous avons traversés, ce qui prouve surabondamment que les intérêts engagés dans les Compagnies d'assurances contre l'incendie sont absolument à l'abri des brusques fluctuations occasionnées par les secousses politiques.

Voici d'ailleurs quelques-unes des plus récentes adjudications qui ont eu lieu à Paris :

Le 17 août 1871,	en l'Étude de M <sup>e</sup> DELAPALME,	notaire à Paris,	5 actions de la NATIONALE	mises à prix à 6,000 fr.,	ont été adjudgées à 10,300 fr. l'une.
Id.	id.	id.	20 id. PHENIX	id. 2,500	id. 3,351 id.
Id.	id.	id.	10 id. UNION	id. 2,000	id. 3,975 id.
Le 21 août 1871,	id.	M <sup>e</sup> DUPLAN.	15 id. PROVIDENCE	id. 3,400	id. 3,405 id.
Le 10 février 1872,	id.	M <sup>e</sup> PÉAN DE SAINT-GILLES,	2 id. NATIONALE	id. 9,000	id. 10,050 id.
Le 8 mai 1872,	id.	M <sup>e</sup> DESFORGES,	7 id. id.	id. 9,000	id. 10,620 id.

## Un premier quart de 125 fr. seulement sera versé sur chaque action souscrite.

Il est peu d'exemples qu'une compagnie d'assurances contre l'incendie ait fait un second appel de fonds ; il y a donc toute probabilité que les Actionnaires de la Compagnie L'HIRONDELLE conserveront aussi indéfiniment dans leurs mains les trois quarts restant à appeler sur leurs actions.

La Souscription est ouverte à partir de ce jour :

A PARIS, à la BANQUE GÉNÉRALE DES REPORTS, pour consolider les intérêts financiers et industriels de France, 346, rue Saint-Honoré; DANS LES DEPARTEMENTS, chez tous les correspondants de la Compagnie ;

Dans les succursales de la Banque générale des Reports, 12, rue d'Alsace à Angers, 11, rue du Temple, à Saumur, et chez tous ses correspondants de province.

Le versement peut être fait en billets de banque, chèques, titres au porteur, coupons ou valeurs à vue sur Paris. On peut encore verser dans toutes les succursales de la Banque de France, au crédit de M. H. VALLEIX, directeur de la BANQUE GÉNÉRALE DES REPORTS, pour consolider les intérêts financiers et industriels de France.

**DEUXIÈME LOT.****Closerie de la MAISON-NEUVE.**

La closerie de la Maison-Neuve, située commune de Gennes, comprend : divers bâtiments d'habitation et d'exploitation, jardin, cour, terres labourables et taillis. Le tout formant un ensemble de treize hectares soixante-neuf ares trente-un centiares, porté comme suit, au plan cadastral et exploité par François Chazal.

Sections	Numéros du plan	CANTONS OU LIEUX DITS	NATURE des propriétés	CONTENANCE			
				H.	A.	C.	
C	917	La Maison-Neuve	Maison et Bâtiments				
	917	"	Sol et Cours		2	50	
	915	"	Terre	4	08		
	916	"	"		3	90	
	858	"	"		4	90	
	859	"	"	1	46	36	
	860	"	"		35		
	56	"	"		21	35	
	57	"	"		70		
	388	Le Bourou	Taillis	5	50		
	389	"	Terre	3	78		
	159	Pré de Milly	"		49	50	
					<b>45</b>	<b>69</b>	<b>51</b>

**TROISIÈME LOT.****La métairie des BUTARDS.**

La métairie des Butards, située commune de Gennes, comprend : divers bâtiments d'habitation et d'exploitation, cours, terres labourables et taillis. Elle est exploitée par les sieurs Aury.

Le tout formant un ensemble de soixante-dix-sept hectares huit ares onze centiares, porté comme suit, au plan cadastral.

Sections	Numéros du plan	CANTONS OU LIEUX DITS	NATURE des propriétés	CONTENANCE		
				H.	A.	C.
E	P 9	Les Tournures-des-Butards	Taillis		22	0
	P 157	"	"	8	22	06
	P 157	Cormiers, avenage et Clairet	Terre	30	0	0
	158	Les Butards	Maison et Bâtiments	0	0	0
	158	Les Butards	Sol, Cour et Terre	4	92	30
	P 186	Le Châtaigner-Crolle	Taillis	21	50	0
	2136	"	"		5	50
	P 186	La Cave-Bouillon	"	11	62	0
	P 154	Le Tertre-Blanc	"		54	25
					<b>77</b>	<b>08</b>

285	"	Maison de Ferme		20	
286	"	Bâtiments et Cours		5	
287	"	Mare et Chemin		24	
288	Virolais et Pièce-du-Ragoulet	"		4	70
289	"	"		31	50
290	"	"		3	
292	"	"		1	70
293	"	"		6	70
294	"	"		3	63 50
295	"	"		58	50
296	"	"		6	17
284 b.	La Pièce-du-Verger	Terre		99	
280	La Pièce-Carrée	Pâturage et Eau		8	
281	"	"		5	
291	"	Terre		5	70
318	"	"		2	57
319	"	"		12	04 50
320	"	"		11	20
321	"	"		4	50
322	Pièce-du-Genièvre	"		12	11 50
322 b.	"	"		3	
323	"	"		9	
324	"	"		15	
327.	Coupe de Pierre-qui-Vire	Taillis		1	55
P 325	Coupe des Litres	Taillis		54	85
P 325	Coupe de Pierre-qui-Vire	"			
270	Les Brandes-Vertes	"		9	
271	"	"		3	17 50
272	"	"		7	50
273	"	"		4	77
274	"	"		21	
265	Le Bois-des-Caves	"		58	50
262	Les Vieilles-Vignes	"		2	55 50
263	"	"		25	50
264	"	"		54	50
<b>3° Commune de Verrye.</b>					
E	P 128	Coupe des Brosses	Taillis	14	11 88
	P 128 bis.	"	"		
	P 126	"	"	43	20
	127	"	"	25	80
	P 127 bis.	"	"	1	69 42
				<b>167</b>	<b>78 70</b>

**CINQUIÈME LOT.****Les BOURNAIS et le bois de ROUSSE.**

Le cinquième lot, composé des Bournais et du bois de Rousse, situé commune de Trèves-Cunault, forme un ensemble de seize hectares quarante-deux ares, et porté comme suit au plan cadastral :

Sections	Numéros du plan	CANTONS OU LIEUX DITS	NATURE des propriétés	CONTENANCE		
				H.	A.	C.
B	307	Les Bournais	Taillis		97	0
	344	Le Bois-de-Rousse	"		56	0
	345	"	"	14	89	0
				<b>16</b>	<b>42</b>	<b>0</b>

de l'Île-Pistolet, communes de Saint-Martin-de-Placé et de Saint-Clément des-  
dont l'une comprendra l'Île de Trèves et l'Île de Pistolet.  
Ces deux parties sont indiquées comme suit au plan cadastral :

Sections	Numéros du plan	CANTONS OU LIEUX DITS	NATURE des propriétés	CONTENANCE		
				H.	A.	C.
<b>PREMIÈRE PARTIE.</b>						
<b>1° Commune de Trèves-Cunault.</b>						
D	32	Le Bardouet	Taillis	1	95	0
	42	L'Ouche-aux-Cannes	Terre		84	0
	3	Les Ecoles	"	1	41	0
	5	"	Taillis		20	40
	6	"	"		22	0
	8	"	"		35	0
C	519	La Fosse-Breton	Terre	1	61	0
D	9	Bois-de-Grézillé	Taillis	3	37	0
	92	Les Hauts-Bouillons	Terre		54	0
	91	"	Taillis	4	88	0
D	95	Les Rabelais	Terre	4	72	0
C	P 424	La Métairie	Taillis		37	30
	P 424, bis.	"	"	1	06	20
	420	"	"			
D	101	Les Ruaux	"	6	26	0
C	417	Le Bois-de-la-Métairie	"	12	55	0
	453	La Métairie	Maison, Bâtimens et Sol		27	0
	453 b.	"	Pâtis		15	0
	454	"	Aire		5	40
	422	"	Terre	1	33	0
	453	"	"		56	0
	429	L'Ouche-Elion	Vigne	2	07	0
	430	"	Taillis		13	60
	430 b.	"	"		15	0
	435	Le Verger	Terre		97	0
	P 440	"	"		6	90
	441	Le Breton	"	1	35	0
	442	"	Taillis	1	40	0
	454	La Garenne	Terre et Vigne	1	86	0
	455	"	Terre	3	20	0
	456	"	Terre et Vigne		19	50
	457	"	"	1	31	0
	458	"	"		6	20
	459	"	"	1	86	0
	455	"	Vigne		82	50
	P 440	Le Breton	Terre	4	56	10
	408	"	Terre et Vigne	2	20	0
	413	La Grotte-de-la-Chapelle	Taillis	2	08	0
	402	Les Groies	Terre et Vigne	4	09	0
	401	"	Terre	1	02	0
	403	"	Vigne		73	0
	404	"	"		21	40
	397	La Croix-Blanche	"		99	0
	398	"	"	1	25	0
				88	88	88

1	43	86
35	20	64

La contenance cadastrale ci-dessus portée pour l'Île de Pistolet est inférieure d'environ deux hectares à la contenance réelle.

**MISE A PRIX :**

PREMIER LOT, Château et Parc de Milly, cent cinquante mille francs, ci	150,000 fr.
DEUXIÈME LOT, Closerie de la Maison-Neuve, vingt mille francs, ci	20,000
TROISIÈME LOT, la Propriété des Butards, quarante mille francs, ci	40,000
QUATRIÈME LOT, la Terre de Virollais, cent soixante-cinq mille francs, ci.	165,060
CINQUIÈME LOT, les Bois des Beaunais et de Rousse, quatorze mille francs, ci.	14,000
SIXIÈME LOT, les 132 hectares 82 ares 70 centiares de bois, quatre-vingt-douze mille francs, ci.	92,000
SEPTIÈME LOT, La Propriété de la Tour et de l'Île de Trèves :	
Première partie, comprenant toute la propriété, moins l'île, cent cinq mille francs, ci.	105,000
Deuxième partie, l'Île de Trèves et portions de l'Île de Pistolet, quatre-vingt-dix mille francs, ci.	90,000

**TOTAL DES MISES A PRIX. . . . . 676,000 fr.**

Les titres et les plans des propriétés et le cahier des charges pourront être examinés en l'étude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

S'adresser, pour tous renseignements :

- 1° A MM. GUÉRIN, CHANLOUINEAU et MULOT, syndics, à Saumur ;
- 2° A M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur ;
- 3° Et à M<sup>e</sup> CHEDEAU, avoué à Saumur.

Dressé à Saumur, par l'avoué poursuivant soussigné, le dix-sept octobre mil huit cent soixante-douze.

Signé : CHEDEAU.

Enregistré à Saumur, le 19 octobre 1872, folio case . Reçu un franc quatre-vingts centimes.

Signé : ROBERT.

**SIXIÈME LOT.**

Sections	Numéros du plan	CANTONS OU LIEUX DITS	NATURE des propriétés	CONTENANCE		
				H.	A.	C.
<b>1° Commune de Trèves-Cunault</b>						
D	137	Le Theuillé	Taillis	7	97	0
	138	»	»	1	33	60
	139	»	»	21	45	0
	140	»	»		75	0
	136	La Cosse-à-Deslandes	»		15	0
	156	»	»		6	0
	146	Le Cerf-du-Theuillé	»	8	54	0
	142	Les Nouds-du-Theuillé	»	5	14	0
	143	»	»	3	59	0
	147	Le Grand-Ragoulet	»		10	10
	155	»	»	28	17	0
	237	Le Petit-Ragoulet	»	8	07	0
	151	»	»		4	50
	152	»	»		40	0
	246	Le Lunot	»	9	58	0
	254	»	»		86	0
	256	»	Chemin d'exploitation	1	99	
	278	Le Marchais-Daviau	Taillis		19	0
	276	Les Aulnes	»	1	02	0
	271	Le Marchais-Daviau	»	1	17	0
	165	Le Marchais-Radouet	Terre	4	33	0
	68	La Fosse-à-l'Ane	Taillis	3	66	0
	133	Le Chêne-Bogu	»	1	42	0
<b>2° Commune des Tuffeaux</b>						
A	1424	Le Brigodeau	Taillis		43	0
	1437	»	»		28	50
	1438	»	»	11	96	0
	1436	Les Bois-du-Lys	»		11	50
	1449	»	»	7	37	0
	1454	»	»	1	88	0
	1453	La Longue-Raye	Terre	1	10	0
	1470	La Bichetière	Taillis	1	58	0
	1471	»	»		8	60
				<b>132</b>	<b>82</b>	<b>70</b>

**SEPTIÈME LOT.**

**Propriété de la TOUR-DE-TRÈVES,**

Située sur les communes de Trèves-Cunault, Chenehutte-les-Tuffeaux, Saint-Martin-de-la-Place et Saint-Clément-des-Levés.

Cette propriété, située sur les bords de la Loire, a une étendue de plus de cent vingt hectares. — En outre des dépendances de l'ancien château, de ses cours, caves et jardins, elle comprend trois métairies et diverses locations, des bois et châtaigneraies, des vignes, une île dans la Loire, ayant plus de trente-trois hectares en fonds de prés et complantée d'arbres, dite l'Île-de-Trèves, et une partie de l'Île-Pistolet, communes de Saint-Martin-de-la-Place et de Saint-Clément-des-Levés.

Sections	Numéros du plan	CANTONS OU LIEUX DITS	NATURE des propriétés	CONTENANCE			
				H.	A.	C.	
				<b>Report.</b>	<b>88</b>	<b>88</b>	<b>88</b>
E	405	Butte-de-Barbacanne	Taillis		95	0	
	68	»	Terre		26	0	
	54	Le Bourg	»		14	80	
	63	»	Taillis		4	20	
	67	»	Terre		3	60	
	178	Les Grands-Jardins	»		41	70	
	179	»	»		43	50	
	180	»	Jardin		2	30	
	193	»	»		18	50	
	194	»	Etang		2	60	
	167	La Petite-Vigne	Terre et rangées	1	70	0	
	168	»	Taillis		11	50	
	250	Le Bourg-de-Trèves	Jardin		21	20	
	251	»	Tour de Trèves		1	90	
	252	»	Terre		22	0	
	253	»	Jardin		3	80	
	267	»	Terre		15	0	
	268	»	Jardin		7	40	
	269	»	»		75	0	
	P 274	»	»		6	0	
	275	»	Maison du Garde		2	30	
	45	»	Maison et Sol		6	0	
	46	»	»		1	05	
	44	»	Luisette et Pré		27	50	
<b>2° Commune de Chenehutte-les-Tuffeaux.</b>							
A	1329	Le Haut-Gardais et le Truissard	Taillis		6	80	
	1349	»	»		43	0	
	1101	Les Petites-Molières	Vigne	1	44	0	
	797	Le Bois-Bardou	Châtaigneraie		42	0	
	770	Butte-du-Château	Taillis	3	02	0	
	804	Coulée-des-Loges	Châtaigneraie		7	20	
	789	»	»		6	50	
	944	La Clameverie	»		20	0	
	788	Coulée-des-Loges	Châtaigneraie		15	0	
	806	»	»		2	50	
	828	La Châtaigneraie-du-Clos	»		40	0	
				<b>84</b>	<b>98</b>	<b>65</b>	

**DEUXIÈME PARTIE.**

**1° Commune de Trèves-Cunault.**

C	3	L'Île-de-Trèves	Pré et Luisette	6	16	0
	4	»	»		55	0
	5	»	»	25	95	0
	6	»	»		6	50
	7	»	»		15	80
	8	»	»		1	40
	9	»	»		29	40
	10	»	»	2	37	0

**2° Commune de St-Martin-de-la-Place.**

D	935	L'Île-de-Pistolet	Pré et Luisette	1	45	86
---	-----	-------------------	-----------------	---	----	----

Études de M<sup>e</sup> CHEDEAU, avoué, et de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

# VENTE PAR ADJUDICATION

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur (Maine-et-Loire), le dimanche 17 novembre 1872, à midi,

## DU CHATEAU ET DE LA PROPRIÉTÉ DE MILLY,

Avec son parc renfermé de murs, en la commune de Gennes,

De la terre de VIROLAIS, commune de Denezé; de la propriété de la TOUR et de l'ILE de TRÈVES, commune de Trèves-Cunault; d'une grande étendue de bois, et DIFFÉRENTS IMMEUBLES, dans lesdites communes et autres communes voisines.

Le tout situé près Saumur (Maine-et-Loire), dépendant de la faillite de MM. Fortuné-Gustave DE FOS, Jacques-Ernest DE FOS, et Léon DE FOS, banquiers associés sous la raison V<sup>e</sup> DE FOS-LETHEULLE et FILS, et demeurant à Saumur.

La vente est poursuivie en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de Saumur, du quatorze septembre 1872, enregistré, et d'un arrêt de la cour d'appel d'Angers, du vingt-sept du même mois, aussi enregistré;

A la requête de MM. Louis-Denis Guérin, ancien huissier, Remy Chanlouineau, négociant, et Jules Mulot, aussi négociant, tous trois demeurant en la ville de Saumur, et agissant en qualité de syndics définitifs de la faillite de mesdits sieurs De Fos. — Pour la poursuite, lesdits syndics ont constitué M<sup>e</sup> Chedeau, avoué, demeurant à Saumur.

### DÉSIGNATION.

Les immeubles à vendre, sont divisés en sept lots, de la manière suivante :

#### PREMIER LOT.

Propriété de MILLY, commune de Gennes.

La propriété de Milly, comprend :

Un château, avec spacieux salons, salle à manger, salle de billard, cuisine et office; nombreuses chambres à coucher; chapelle et tous ses ornements; grands communs; vaste écurie pouvant contenir cent chevaux; cours et jardins avec serre et dix-sept caisses d'orangers et citronniers; un beau parc planté de chênes et entouré de murs en bon état, dans lequel est un étang;

Le tout formant un ensemble de quatre-vingts hectares seize ares cinquante centiares, porté comme suit, au plan cadastral;

Sections	Numéros du plan	CANTONS OU LIEUX DITS	NATURE des propriétés	CONTENANCE		
				H.	A.	C.
C	58	Château de Milly	Jardin	59		
	59	"	"	49	70	
	60	"	Terrasse	17	10	
	61	"	Jardin et Château	51		
	62	"	Jardin	10	60	
	68	"	Maison de Garde	5	60	
	69	"	Jardin	8	50	
	70	"	"	12	80	
	71	"	Jardin et Serre	21		
	P 844	"	Terre	4	20	
	P 845	"	"	5	60	
	846	"	"	5	60	
	857	"	"	9	80	
386	Le Clos du Petit-Parc	Taillis	2	57	50	

#### QUATRIÈME LOT.

Terre de VIROLAIS,

Située sur les communes de Denezé, Verrye et Meigné.

La terre de Virolais forme une propriété de cent soixante-sept hectares soixante-dix-huit ares soixante-dix centiares en terres labourables et bois, sur laquelle existe une belle ferme de soixante-sept hectares dix-sept ares quatre-vingt-dix centiares, exploitée par Louis Courant.

Une élégante maison de maître, neuve, complètement achevée, avec servitudes, une longue allée conduisant à la route de Saint-Florent à Verrye, est au centre de la propriété. — Le tout est désigné ci-après au plan cadastral :

Sections	Numéros du plan	CANTONS OU LIEUX DITS	NATURE des propriétés	CONTENANCE			
				H.	A.	C.	
A	1	1 <sup>o</sup> Commune de Meigné.					
		Coupe de la Fresnaie	Taillis	14	62		
A	337	2 <sup>o</sup> Commune de Denezé.					
		La Pièce-des-Brosses	Terre	6	35		
		Brande-des-Brosses	Taillis	1	87		
		"	"		53		
		"	"		58		
		307	La Pièce-Longue	Terre	50		
		308	"	"	1	67	
		309	"	"		95	50
		310	"	"		48	
		311	"	"		13	
		303	Le Grand-Ragoulet	Taillis	31	13	
		304	"	Marchais	4	50	
		305	"	"		14	
		312	La Grande-Prairie	Prés et Taillis	1	88	
		313	"	"	1	50	
314	"	"		26			

Études de M<sup>e</sup> CHEDEAU, avoué, et de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

# VENTE PAR ADJUDICATION

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur (Maine-et-Loire), le dimanche 17 novembre 1872, à midi,

## DU CHATEAU ET DE LA PROPRIÉTÉ DE MILLY,

Avec son parc renfermé de murs, en la commune de Gennes,

De la terre de VIROLAIS, commune de Denezé; de la propriété de la TOUR et de l'ILE de TRÈVES, commune de Trèves-Cunault; d'une grande étendue de bois, et DIFFÉRENTS IMMEUBLES, dans lesdites communes et autres communes voisines.

Le tout situé près Saumur (Maine-et-Loire), dépendant de la faillite de MM. Fortuné-Gustave DE FOS, Jacques-Ernest DE FOS, et Léon DE FOS, banquiers associés sous la raison V<sup>e</sup> DE FOS-LETHEULLE et FILS, et demeurant à Saumur.

La vente est poursuivie en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de Saumur, du quatorze septembre 1872, enregistré, et d'un arrêt de la cour d'appel d'Angers, du vingt-sept du même mois, aussi enregistré;

A la requête de MM. Louis-Denis Guérin, ancien huissier, Remy Chanlouineau, négociant, et Jules Mulot, aussi négociant, tous trois demeurant en la ville de Saumur, et agissant en qualité de syndics définitifs de la faillite de mesdits sieurs De Fos. — Pour la poursuite, lesdits syndics ont constitué M<sup>e</sup> Chedeau, avoué, demeurant à Saumur.

### DÉSIGNATION.

Les immeubles à vendre, sont divisés en sept lots, de la manière suivante :

#### PREMIER LOT.

#### Propriété de MILLY, commune de Gennes.

La propriété de Milly, comprend :

Un château, avec spacieux salons, salle à manger, salle de billard, cuisine et office; nombreuses chambres à coucher; chapelle et tous ses ornements; grands communs; vaste écurie pouvant contenir cent chevaux; cours et jardins avec serre et dix-sept caisses d'orangers et citronniers; un beau parc planté de chênes et entouré de murs en bon état, dans lequel est un étang;

Le tout formant un ensemble de quatre-vingts hectares seize ares cinquante centiares, porté comme suit, au plan cadastral;

Sections	Numéros du plan	CANTONS OU LIEUX DITS	NATURE des propriétés	CONTENANCE		
				H.	A.	C.
C	58	Château de Milly	Jardin	59		
	59	"	"	49	70	
	60	"	Terrasse	17	10	
	61	"	Jardin et Château	51		
	62	"	Jardin	10	60	
	68	"	Maison de Garde	5	60	
	69	"	Jardin	8	50	
	70	"	"	12	80	
	71	"	Jardin et Serre	21		
	P 844	"	Terre	4	20	
	P 845	"	"	3	60	
	846	"	"	3	60	
	857	"	"	9	80	
	386		Le Clos du Petit-Parc	Taillis	2	47
357		Le Parc de Milly	Bois et Allées	74	41	

### QUATRIÈME LOT.

#### Terre de VIROLAIS,

Située sur les communes de Denezé, Verrye et Meigné.

La terre de Virolais forme une propriété de cent soixante-sept hectares soixante-dix-huit ares soixante-dix centiares en terres labourables et bois, sur laquelle existe une belle ferme de soixante-sept hectares dix-sept ares quatre-vingt-dix centiares, exploitée par Louis Courant.

Une élégante maison de maître, neuve, complètement achevée, avec servitudes, une longue allée conduisant à la route de Saint-Florent à Verrye, est au centre de la propriété. — Le tout est désigné ci-après au plan cadastral :

Sections	Numéros du plan	CANTONS OU LIEUX DITS	NATURE des propriétés	CONTENANCE		
				H.	A.	C.
1 <sup>o</sup> Commune de Meigné.						
A	1	Coupe de la Fresnaie	Taillis	14	62	
2 <sup>o</sup> Commune de Denezé.						
A	337	La Pièce-des-Brosses	Terre	6	35	
	334	Brande-des-Brosses	Taillis	1	87	
	335	"	"		53	
	336	"	"		58	
	307	La Pièce-Longue	Terre		50	
	308	"	"	1	67	
	309	"	"		95	50
	310	"	"		48	
	311	"	"		13	
	303	Le Grand-Bagoulet	Taillis	31	13	
	304	"	Marchais		4	50
	305	"	"		14	
	312	La Grande-Prairie	Prés et Taillis	1	88	
	313	"	"	1	30	
	314	"	"		26	
	315	"	"		3	40
	316	La Petite-Prairie	Pré		20	

SIXIÈME LOT.

Sections	Numéros du plan	CANTONS OU LIEUX DITS	NATURE des propriétés	CONTENANCE		
				H.	A.	C.
<i>1° Commune de Trèves-Cunault</i>						
D	137	Le Theuillé	Taillis	7	97	0
	138	"	"	1	53	60
	139	"	"	21	45	0
	140	"	"		75	0
	136	La Cosse-à-Deslandes	"		15	0
	156	"	"		6	0
	146	Le Cerf-du-Theuillé	"	8	54	0
	142	Les Noues-du-Theuillé	"	5	14	0
	143	"	"	3	59	0
	147	Le Grand-Ragoulet	"		10	10
	155	"	"	28	17	0
	237	Le Petit-Ragoulet	"	8	07	0
	151	"	"		4	50
	152	"	"		40	0
	246	Le Lunot	"	9	58	0
	251	"	"		86	0
	256	"	Chemin d'exploitation		1	99
	278	Le Marchais-Daviau	Taillis		19	0
	276	Les Aulnes	"	1	02	0
	271	Le Marchais-Daviau	"	1	17	0
	165	Le Marchais-Radouet	Terre	4	33	0
	68	La Fosse-à-l'Ane	Taillis	3	66	0
	133	Le Chêne-Bogu	"	1	42	0
<i>2° Commune des Tuffeaux</i>						
A	1424	Le Brigodeau	Taillis		43	0
	1437	"	"		28	50
	1438	"	"	11	96	0
	1436	Les Bois-du-Lys	"		11	50
	1449	"	"	7	37	0
	1454	"	"	1	88	0
	1453	La Longue-Raye	Terre	1	10	0
	1470	La Bicherière	Taillis	1	58	0
	1471	"	"		8	60
				<b>132</b>	<b>82</b>	<b>70</b>

SEPTIÈME LOT.

Propriété de la TOUR-DE-TRÈVES,

Située sur les communes de Trèves-Cunault, Chenehutte-les-Tuffeaux, Saint-Martin-de-la-Place et Saint-Clément-des-Levés.

Cette propriété, située sur les bords de la Loire, a une étendue de plus de cent vingt hectares. — En outre des dépendances de l'ancien château, de ses cours, caves et jardins, elle comprend trois métairies et diverses locations, des bois et châtaigneraies, des vignes, une île dans la Loire, ayant plus de trente-trois hectares en fonds de prés et complantés dans un seul terrain, et une partie

Sections	Numéros du plan	CANTONS OU LIEUX DITS	NATURE des propriétés	CONTENANCE			
				H.	A.	C.	
				<b>Report.</b>	<b>88</b>	<b>88</b>	<b>88</b>
E	105	Butte-de-Barbacanne	Taillis		95	0	
	68	"	Terre		26	0	
	54	Le Bourg	"		14	80	
	63	"	Taillis		4	20	
	67	"	Terre		3	60	
	178	Les Grands-Jardins	"		51	70	
	179	"	"		45	50	
	180	"	Jardin		2	50	
	193	"	"		18	50	
	194	"	Etang		2	60	
	167	La Petite-Vigne	Terre et rangées	1	70	0	
	168	"	Taillis		11	50	
	250	Le Bourg-de-Trèves	Jardin		21	20	
	251	"	Tour de Trèves		1	90	
	252	"	Terre		22	0	
	253	"	Jardin		3	80	
	267	"	Terre		15	0	
	268	"	Jardin		7	40	
	269	"	"		75	0	
	P 274	"	"		6	0	
	275	"	Maison du Garde		2	50	
	45	"	Maison et Sol		6	0	
	46	"	"		1	05	
	44	"	Luisette et Pré		27	50	
<i>2° Commune de Chenehutte-les-Tuffeaux.</i>							
A	1529	Le Haut-Gardais et le Truissard	Taillis		6	80	
	1549	"	"		43	0	
	1401	Les Petites-Molières	Vigne	1	44	0	
	797	Le Bois-Bardou	Châtaigneraie		42	0	
	770	Butte-du-Château	Taillis	3	02	0	
	804	Coulée-des-Loges	Châtaigneraie		7	20	
	789	"	"		6	50	
	944	La Clameverie	"		20	0	
	788	Coulée-des-Loges	Châtaigneraie		15	0	
	806	"	"		2	50	
	828	La Châtaigneraie-du-Clos	"		40	0	
				<b>84</b>	<b>98</b>	<b>65</b>	

DEUXIÈME PARTIE.

1° Commune de Trèves-Cunault.

C	3	L'Île-de-Trèves	Pré et Luisette	6	16	0
	4	"	"		55	0
	5	"	"	23	95	0
	6	"	"		6	50
	7	"	"		15	80
	8	"	"		1	40
	9	"	"		29	40
	10	"	"	2	37	0

Cette propriété est mise en vente en deux parties qui pourront être réunies et dont l'une comprendra l'Île de Trèves et l'Île de Pistolet.  
Ces deux parties sont indiquées comme suit au plan cadastral :

D 935	L'Île-de-Pistolet	Pré et Luisette	4	43	86
			35	20	64

Sections	Numéros du plan	CANTONS OU LIEUX DITS	NATURE des propriétés	CONTENANCE		
				H.	A.	C.
<b>PREMIÈRE PARTIE.</b>						
<b>1° Commune de Trèves-Cunault.</b>						
D	32	Le Bardouet	Taillis	4	95	0
	42	L'Ouche-aux-Cannes	Terre		84	0
	5	Les Ecoles	"	1	41	0
	5	"	Taillis		20	40
	6	"	"		22	0
	8	"	"		35	0
C	519	La Fosse-Breton	Terre	4	64	0
D	9	Bois-de-Grézillé	Taillis	3	37	0
	92	Les Hauts-Bouillons	Terre		54	0
	91	"	Taillis	4	88	0
D	93	Les Rabelais	Terre	4	72	0
C	P 424	La Métairie	Taillis		37	30
	P 421, bis.	"	"		39	30
	420	"	"	4	06	20
D	101	Les Ruaux	"	6	26	0
C	417	Le Bois-de-la-Métairie	"	12	53	0
	433	La Métairie	Maison, Bâtiments et Sol		27	0
	433 b.	"	Pâtis		15	0
	434	"	Aire		5	40
	422	"	Terre	4	33	0
	433	"	"		56	0
	429	L'Ouche-Élion	Vigne	2	07	0
	430	"	Taillis		13	60
	430 b.	"	"		15	0
	435	Le Verger	Terre		97	0
	P 440	"	"		6	90
	441	Le Breton	"	4	35	0
	442	"	Taillis	1	40	0
	434	La Garenne	Terre et Vigne	4	86	0
	433	"	Terre	3	20	0
	436	"	Terre et Vigne		19	50
	437	"	"	4	31	0
	438	"	"		6	20
	439	"	"	4	86	0
	435	"	Vigne		82	50
	P 440	Le Breton	Terre	4	36	10
	408	"	Terre et Vigne	2	20	0
	413	La Grotte-de-la-Chapelle	Taillis	2	08	0
	402	Les Groies	Terre et Vigne	4	09	0
	401	"	Terre	4	02	0
	403	"	Vigne		73	0
	404	"	"		21	40
	397	La Croix-Blanche	"		99	0
	398	"	"	4	25	0
				88	88	88

La contenance cadastrale ci-dessus portée pour l'Île de Pistolet est inférieure d'environ deux hectares à la contenance réelle.

**MISE A PRIX :**

PREMIER LOT, Château et Parc de Milly, cent cinquante mille francs, ci	150,000 fr.
DEUXIÈME LOT, Closerie de la Maison-Neuve, vingt mille francs, ci	20,000
TROISIÈME LOT, la Propriété des Butards, quarante mille francs, ci	40,000
QUATRIÈME LOT, la Terre de Virollais, cent soixante-cinq mille francs, ci.	165,060
CINQUIÈME LOT, les Bois des Beaunais et de Rousse, quatorze mille francs, ci.	14,000
SIXIÈME LOT, les 432 hectares 82 ares 70 centiares de bois, quatre-vingt-douze mille francs, ci.	92,000
SEPTIÈME LOT, La Propriété de la Tour et de l'Île de Trèves :	
Première partie, comprenant toute la propriété, moins l'île, cent cinq mille francs, ci.	105,000
Deuxième partie, l'Île de Trèves et portions de l'Île de Pistolet, quatre-vingt-dix mille francs, ci.	90,000
<b>TOTAL DES MISES A PRIX.</b>	<b>676,000 fr.</b>

Les titres et les plans des propriétés et le cahier des charges pourront être examinés en l'étude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

S'adresser, pour tous renseignements :

- 1° A MM. GUÉRIN, CHANLOUINEAU et MULOT, syndics, à Saumur;
- 2° A M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur;
- 3° Et à M<sup>e</sup> CHEDEAU, avoué à Saumur.

Dressé à Saumur, par l'avoué poursuivant soussigné, le dix-sept octobre mil huit cent soixante-douze.

Signé : CHEDEAU.

Enregistré à Saumur, le 19 octobre 1872, folio case . Reçu un franc quatre-vingts centimes.

Signé : ROBERT.

**DEUXIÈME LOT.**

**Closerie de la MAISON-NEUVE.**

La closerie de la Maison-Neuve, située commune de Gennes, comprend : divers bâtiments d'habitation et d'exploitation, jardin, cour, terres labourables et taillis. Le tout formant un ensemble de treize hectares soixante-neuf ares trente-un centiares, porté comme suit, au plan cadastral et exploité par François Chazal.

Sections	Numéros du plan	CANTONS OU LIEUX DITS	NATURE des propriétés	CONTENANCE		
				H.	A.	C.
C	917	La Maison-Neuve	Maison et Bâtiments	»	»	»
	917	»	Sol et Cours	2	30	
	915	»	Terre	4	08	
	916	»	»	3	90	
	858	»	»	4	90	
	859	»	»	4	46	36
	860	»	»	35		
	56	»	»	21	55	
	57	»	»	70		
	388	Le Bourou	Taillis	5	50	
	389	»	Terre	3	78	
	159	Pré de Milly	»	49	50	
				<b>13</b>	<b>69</b>	<b>31</b>

**TROISIÈME LOT.**

**La métairie des BUTARDS.**

La métairie des Butards, située commune de Gennes, comprend : divers bâtiments d'habitation et d'exploitation, cours, terres labourables et taillis. Elle est exploitée par les sieurs Aury.

Le tout formant un ensemble de soixante-dix-sept hectares huit ares onze centiares, porté comme suit, au plan cadastral.

Sections	Numéros du plan	CANTONS OU LIEUX DITS	NATURE des propriétés	CONTENANCE		
				H.	A.	C.
E	P 9	Les Tournures-des-Butards	Taillis	22	0	
	P 157	»	»	8	22	06
	P 157	Cormiers, avenage et Clairet	Terre	30	0	0
	158	Les Butards	Maison et Bâtiments	0	0	0
	158	Les Butards	Sol, Cour et Terre	4	92	30
	P 186	Le Châtaigner-Crolle	Taillis	21	50	0
	2436	»	»	5	50	
	P 186	La Cave-Bouillon	»	11	62	0
	P 134	Le Tertre-Blanc	»	54	25	
				<b>77</b>	<b>08</b>	<b>44</b>

Sections	Numéros du plan	CANTONS OU LIEUX DITS	NATURE des propriétés	CONTENANCE		
				H.	A.	C.
	286	»	Bâtiments et Cours	21		
	287	»	Marc et Chemin	4	70	
	288	Virolais et Pièce-du-Ragoulet	»	31	50	
	289	»	»	3		
	290	»	»	1	70	
	292	»	»	6	70	
	293	»	»	3	65	50
	294	»	»	58	50	
	295	»	»	6	47	
	296	»	»	99		
284 b.		La Pièce-du-Verger	Terre	8		
280		La Pièce-Carrée	Pâturage et Eau	5		
281		»	»	3	70	
291		»	Terre	2	57	
318		»	»	12	04	50
319		»	»	41	20	
320		»	»	4	50	
321		»	»	12	44	50
322		Pièce-du-Genièvre	»	3		
322 b.		»	»	9		
323		»	»	15		
324		»	»	1	55	
327		Coupe de Pierre-qui-Vire	Taillis	34	85	
P 525		Coupe des Litres	Taillis	9		
P 525		Coupe de Pierre-qui-Vire	»	3	47	50
270		Les Brandes-Vertes	»	7	50	
271		»	»	4	77	
272		»	»	21		
273		»	»	58	50	
274		»	»	2	55	50
265		Le Bois-des-Caves	»	25	50	
262		Les Vieilles-Vignes	»	54	50	
263		»	»			
264		»	»			
<b>3<sup>e</sup> Commune de Verrye.</b>						
E	P 128	Coupe des Brosses	Taillis	44	44	88
	P 128 bis.	»	»	43	20	
	P 126	»	»	25	80	
	127	»	»	1	69	42
	P 127 bis.	»	»			
				<b>167</b>	<b>78</b>	<b>70</b>

**CINQUIÈME LOT.**

**Les BOURNAIS et le bois de ROUSSE.**

Le cinquième lot, composé des Bournais et du bois de Rousse, situé commune de Trèves-Cunault, forme un ensemble de seize hectares quarante-deux ares, et porté comme suit au plan cadastral :

Sections	Numéros du plan	CANTONS OU LIEUX DITS	NATURE des propriétés	CONTENANCE		
				H.	A.	C.
B	307	Les Bournais	Taillis	97	0	
	344	Le Bois-de-Rousse	»	56	0	
	345	»	»	44	89	0
				<b>16</b>	<b>42</b>	<b>0</b>